

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2014-04-07 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 7^e jour du mois d'avril 2014 à 20:00 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers: Rachel Laflamme, Lina Lacharité, Luc Bessette, Denis Laroche, François Parenteau et Roger Tessier

Julie Yergeau, directrice générale & secrétaire-trésorière, est présente.

(14-04-74) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition du conseiller François Parenteau et appuyé par le conseiller Denis Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

(14-04-75) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par la conseillère Lina Lacharité et appuyé par le conseiller François Parenteau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 3e jour du mois de mars 2014 soit accepté tel que rédigé.

(14-04-76) APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Denis Laroche et appuyé par le conseiller Luc Bessette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer suivants, présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois d'avril 2014 soient acceptés et payés.

NO. BÉNÉFICIAIRE	DESCRIPTION	MONTANT
Salaire employés	Mois de mars 2014	7 201.80\$
6773 OBV Yamaska	Conférence/assemblée annuelle	15.00\$
6774 Transport Yvan Salois Inc.	#19756 Transport du tracteur St-Jérôme à Lefebvre	431.16\$
6775 Hydro-Québec	Électricité luminaires de rue Mois de février 2014	376.49\$
6776 Morel Sylvie	Remboursement taxes payées en trop	250.14\$
6777 Bell Canada	Téléphones bâtiments municipaux mois mars 2014	379.05\$
6778 Commission de la Santé et Sécurité	Ajustement CSST /année 2013	108.48\$
6779 CPU service Inc.	#283755 Ordinateur pour la bibliothèque	1 598.05\$

6780	Chèque annulé		
6781	Demers Pelletier Inc.	#1050-07 Église rénovation	603.62\$
6782	Marylie Doyon	Programme naissance 2014/ garçon	150.00\$
6783	Eauvy M/N Inc.	#23583 Cartouche de sédiment	58.64\$
6784	Éditions Juridiques	#307129 Renouvellement manuel	
	FD	technique et pratique des officiers	129.44\$
6785	Laboratoires Environex	#QC33078 Analyses d'eau mois de février 2014	75.88\$
6786	Équip. Sanitaire Drummond	#298104,298105 Produits d'entretien & réparation balayeuse	139.36\$
6787	Excavation Yergeau Enr.	#3654 /5 ^e versement déneigement des chemins	19 670.75\$
6788	Fabrique Sainte-Jeanne D'Arc	#70-71-72 Ménage à l'église mois de décembre-janvier-février	170.00\$
6789	Groupe Ultima Inc.	#222531 Assurance pour tracteur	111.00\$
6790	Hydro-Québec	Électricité garage et hôtel de ville mois de février & mars 2014 et luminaires mars 2014	1 480.07\$
6791	L'industrielle Alliance	Assurances collectives mois d'avril 2014	616.22\$
6792	Claude Joyal Inc.	#403032-#404060 Pièces pour Réparation tracteur	194.36\$
6793	Julie Langlois	Programme de naissance / fille	150.00\$
6794	Julie Yergeau	Remboursement frais de déplacement	21.50\$
6795	Mégaburo	#50-0920180,50-0923335, 50-0923955 Module de finition pour photocopieur et papeterie	2 517.00\$
6796	Monty Coulombe	#75865 Honoraire professionnel/ avocat	497.94\$
6797	MRC de Drummond	Mutations février, charges en inspection février & mars et quote-part	2 867.42\$
6798	Postes Canada	Médias poste sans adresse mars 2014	43.02\$
6799	Réjean Gauthier, électricien	#37007 Réparation des luminaires	336.12\$
6800	RGMR Bas St-François	Quote-part avril 2014	4 000.00\$
6801	Rona	#302368-1,301282-1,301303-1, 303825-1,301890-1,301944-1, 302948-1 Quincaillerie pour les bâtiments municipaux et voirie	279.92\$
6802	Coop des Montérégiennes	#FCE0003214, FCE0004044 Quincaillerie pour tracteur	59.07\$
6803	Soudure F.L.	#3117 soudure radiateur du tracteur	229.95\$
6804	Telus	Frais de cellulaire mois de mars 2014	63.58\$
6805	Ultramar Limitée	#773102, 774649, 774650, 774711, 774712 huile à chauffage mars 2014	3 285.61\$
6806	Visa Desjardins	Plante pour décès Raymond Bolduc, frais de carte annuel et essence pour camion	805.46\$

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LE RÈGLEMENT 355

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière selon le règlement numéro 355.

(14-04-77) CONVENTION-SERVICE DE PERCEPTION DE COMPTES

CONSIDÉRANT que la Caisse des Chênes résiliera la convention actuelle concernant le service de perception de comptes;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle convention pour le service de perception de comptes doit être signée avant le 1^{er} juillet 2014;

CONSIDÉRANT que la nouvelle convention comporte des changements tarifaires et que la municipalité ne bénéficiera plus de la gratuité du service de perception de comptes;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la municipalité accepte la nouvelle convention pour le service de perception de comptes et autorise Madame Julie Yergeau, directrice générale à signer la convention-service de perception de comptes avec la Caisse Desjardins des Chênes;

Qu'un nouveau poste budgétaire soit créé au budget 2014 : « (02-130-00-496) FRAIS DE CAISSE »;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de 125.\$, pris dans le poste budgétaire (02-921-00-881) et affecté dans le poste budgétaire (02-130-00-496) :

(02-130-00-496) 125.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-921-00-881)

Que les frais soient pris dans le numéro de folio de dépôt des perceptions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(14-04-78) CONVENTION DE SERVICE / SOUTIEN TECHNIQUE INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT la convention de service pour le soutien technique du nouvel équipement informatique de la bibliothèque proposée par CPU SERVICE INC.;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU d'accepter les modalités de la **convention service soutien technique informatique** offerte par CPU SERVICE INC.;

Que Madame Julie Yergeau, directrice générale & secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer la convention pour et au nom de la Municipalité de Lefebvre;

Qu'une somme de cent cinquante dollars (150.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-702-31-527).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(14-04-79) FONDS INTERMUNICIPAL DE DÉFENSE DE L'EAU (FIDE)

CONSIDÉRANT que le Fonds intermunicipal de défense de l'eau (FIDE) a été mis sur pied;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire adhérer au FIDE;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal d'adhérer au Fonds intermunicipal de défense de l'eau (FIDE);

Qu'une contribution de huit cent soixante-trois dollars (863.\$) soit versée au compte en fidéicommis du Fonds intermunicipal de défense de l'eau (FIDE) confié à Me Jacques Lafond, notaire;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de 8.\$, pris dans le poste budgétaire (02-130-00-670) et affecté dans le poste budgétaire (02-470-00-970) :

(02-470-00-970) 8.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-130-00-670)

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement de la contribution de 863.\$, prise dans le poste budgétaire (02-470-00-970).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(14-04-80) NETTOYAGE DES FOURNAISES À L'HUILE

CONSIDÉRANT que les fournaies à l'huile, situées au garage municipal, à l'église et à l'école primaire doivent être vérifiées à chaque année pour une mise au point;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre fasse vérifier ses trois fournaies à l'huile et prenne le plan d'entretien de la compagnie "2846-2042 Québec Inc., Richard Lacharité Chauffage" au coût de huit cent soixante-huit dollars et dix cents (868.10\$) incluant les taxes;

Qu'une somme de huit cent soixante-dix dollars (870.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans les postes budgétaires (02-320-00-632), (02-701-24-522) et (02-702-90-632).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(14-04-81) DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR INVITATION /
RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lefebvre doit demander des soumissions par voie d'invitation au moins à deux entrepreneurs pour l'exécution de travaux de rapiéçage d'asphalte mécanisés dans la municipalité;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre demande des soumissions par voie d'invitation relativement à l'exécution de travaux de rapiéçage d'asphalte mécanisés;

Que ces soumissions soient remises au bureau de la municipalité de Lefebvre au plus tard le 1er mai 2014 à 11:00 heures. Elles seront ouvertes publiquement le 1er mai 2014 au bureau municipal de Lefebvre à 11:05 heures, situé au 186, 10e rang, Lefebvre (Québec) J0H 2C0.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(13-04-82) DEMANDE À LA CPTAQ / ACQUISITION ET SERVITUDES TEMPORAIRES DE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation et l'utilisation, à une fin autre que l'agriculture pour des parcelles de terrains situées en bordure du ponceau P-02303 sur la route O'Brien;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur est le Ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de reconstruction du ponceau P-02303 nécessitent des acquisitions et des servitudes temporaires de construction en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE les lots visés, soit des parties du lot 706 et des parties du lot 1057, sont situés dans les zones AF5 et AF6 de la municipalité;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal de Lefebvre d'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ du Ministère des Transports du Québec concernant les parties de lots 706 (canton de Wickham) et 1057 (canton de Durham);

Que ce projet est conforme à la réglementation de la municipalité de Lefebvre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(13-04-83) TRAVAUX DANS LES EMPRISES D'UNE ROUTE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2014, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

Proposé par : Luc Bessette

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2014;

Que la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les détails prescrits;

Que la Municipalité nomme Julie Yergeau, directrice générale et Lyne Tessier, directrice générale adjointe, à titre de représentantes autorisées à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(14-04-84) PRIORITÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME
D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

CONSIDÉRANT que la municipalité doit établir une liste des travaux routiers prioritaires dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier local pour l'année 2014;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU par le Conseil de la municipalité de Lefebvre de déterminer ses priorités dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier local comme suit :

- Rechargement 8^e rang (partie)
- Rechargement 9^e rang (partie)
- Rechargement 11^e rang Ouest (partie)
- Rechargement Route Danby (partie)
- Rechargement Rue Marier (partie)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(14-04-85) FAUCHEUSE POUR TRACTEUR

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre a acheté un tracteur et désire faire le fauchage des bords de chemins avec une faucheuse;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre désire demander à la Municipalité de L'Avenir la possibilité de conclure une entente pour l'utilisation de leur faucheuse;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU de demander à la Municipalité de L'Avenir son intérêt à conclure une entente pour l'utilisation de la faucheuse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Luc Bessette à l'effet qu'à une séance subséquente il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 263 concernant l'allumage de feux en plein air.

(14-04-86) RENOUELEMENT ADHÉSION COGESAF

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre fait partie du bassin versant de la rivière Saint-François ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) sollicite la Municipalité de Lefebvre pour une contribution annuelle d'un montant de cinquante dollars (50.\$) comme reconnaissance de partenariat et engagement moral;

Proposé par: Denis Laroche

Appuyé par: Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU par la Municipalité de Lefebvre de verser une contribution de cinquante dollars (50.\$) au Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF);

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement à «COGESAF» au montant de 50.\$, pris dans le poste budgétaire (02-130-00-494).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(14-04-87) ENTRETIEN GÉNÉRATRICE

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire un entretien sur la génératrice;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que DRUMCO ÉNERGIE fasse l'entretien annuel de la génératrice;

Qu'une somme de 300.\$ soit allouée pour ces dépenses, prise dans le poste budgétaire (02-230-00-526).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(14-04-88) DEMANDE DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL

CONSIDÉRANT que l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013;

CONSIDÉRANT que cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT qu'en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'Entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités;

CONSIDÉRANT qu'en juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards;

CONSIDÉRANT que, pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale;

CONSIDÉRANT que, de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates;

CONSIDÉRANT le fait que le rejet, par les autres intervenants municipaux, de cette proposition fut une erreur;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU DE DEMANDER au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013;

DE TRANSMETTRE copie de la résolution aux personnes suivantes : à monsieur Philippe Couillard, chef du Parti libéral du Québec et premier ministre du Québec, au ministre des Finances, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au chef de l'opposition officielle, au chef du deuxième groupe d'opposition, à monsieur Éric Forest, président de l'Union des municipalités du Québec, et à monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(14-04-89) NETTOYAGE DU TERRAIN / ARMAND DUQUETTE

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une plainte concernant les véhicules et la ferraille sur le terrain de Monsieur Armand Duquette au 110, Chemin Lacoste;

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé à Monsieur Duquette de faire le ménage de son terrain avant le 15 avril 2014;

CONSIDÉRANT que Monsieur Duquette demande au conseil municipal un délai supplémentaire de 2 semaines;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal de prolonger le délai jusqu'au 1^{er} mai 2014 pour permettre à Monsieur Duquette de disposer des véhicules et de la ferraille qui se trouvent sur sa propriété.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PÉRIODE DE QUESTIONS

CORRESPONDANCES AUX ARCHIVES

- MRC de Drummond : Règlement MRC-748 modifiant le schéma d'aménagement
- MRC de Drummond : Procès-verbal du 5 mars 2014
- Régie de gestion des matières résiduelles du Bas St-François : Procès-verbal de la séance du 24 février 2014
- Remerciement pour salle de l'église

(14-04-90) LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance proposée par le conseiller Luc Bessette et appuyée par la conseillère Lina Lacharité à 21:15 heures.

Signé: _____
Claude Bahl, maire

Signé : _____
Julie Yergeau, directrice générale
et secrétaire-trésorière